

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la nouvelle communauté, sous la présidence de Monsieur PANIFOUS Laurent

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla-Bayle), RANCE Sylvie (CASTERAS), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), CALATAYUD François (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : MOREAUD Rosine (Castéras)

ETAIENT EXCUSES: SARDA Manuel (Artigat), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), ARNAUD Véronique (Le Fossat), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

PROCURATIONS: SARDA Manuel à VANDERSTRAETEN François, CAMPS Frédéric à DUFOSSE Dominique, ARNAUD Véronique à PANIFOUS Laurent

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 février 2021
 - 2 – Signature de l'avenant à la convention ORT valant OPAH-RU
 - 3 – Attribution du marché de l'animation OPAH-RU
 - 4 – Signature de l'avenant au marché du PIG
 - 5 – Signature de la convention pour la revitalisation économique du bassin d'emploi d' Arize Lèze
 - 6 – Aides 2021 à l'immobilier d'entreprises
 - 7 – Désignation d'un délégué au SMIVAL
 - 8 – Désignation de 5 membres permanents au Conseil de Développement Territorial du PETR de l' Ariège
 - 9 – Adhésion à la SCIC ECLA'ENR
 - 10 – Signature de l'avenant au marché du PLUi Arize Lèze
 - 11 – Maison France Services
 - 12 – Aménagement de la base de vie du SPECTOM
 - 13 – ZA de Peyjouan : vente des terrains
- Questions et informations diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2021

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil communautaire du 15 février 2021.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 février 2021.

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – SIGNATURE DE L' AVENANT A LA CONVENTION ORT VALANT OPAH-RU

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la convention initiale de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), contractualisée en février 2020, a permis de définir une amorce de stratégie de revitalisation entre la Communauté de Communes Arize Lèze, ses quatre "Bourgs-centres", les services de l'Etat et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

Il indique qu'une phase pré-opérationnelle a été engagée en septembre 2020 dans le but d'actualiser la stratégie d'intervention en matière d'habitat, de commerce et du cadre de vie, ainsi que pour affiner les objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'ORT.

Il explique que la phase opérationnelle à initier dès avril 2021 devra permettre notamment d'articuler, entre elles, les différentes procédures en lien avec l'habitat (ORT, OPAH-RU, PIG et PLUi) et d'élaborer une programmation en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Il informe qu'un avenant à la convention (document joint à la convocation) a été élaboré avec l'ensemble des partenaires pour que l'ORT évolue en Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), fondée sur la base d'un plan d'actions ambitieux actualisé, consolidé, priorisé et partagé à l'échelle du territoire et accompagnée par un partenariat pérenne et élargi. Il annonce que la signature de cet avenant avec tous les partenaires concernés aura lieu le 29 mars 2021.

Il exprime sa satisfaction de voir se profiler, sur le territoire, un riche et pérenne partenariat à long terme pour le soutien technique et financier des projets.

Laurent MILHORAT met en évidence la qualité et la rapidité de l'élaboration, engagée en septembre 2020, de la phase pré-opérationnelle afin de permettre une continuité sur les opérations "habitat".

Obéline PANIE DUJAC, Cheffe de projet Renouvellement Urbain, présente une synthèse du projet d'avenant à la convention ORT, de l'avenant au PIG et du diagnostic en cours sur le PLUi.

Laurent MILHORAT rappelle l'importance relative à la conception du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le PLUi.

Obéline rajoute qu'il s'agit bien de la pièce maitresse du document.

Laurent MILHORAT indique qu'une communication sur les aides de l'ORT valant OPAH-RU sera adressée aux différents protagonistes sous forme de guide.

Il inventorie les destinataires vecteurs de cette communication, à savoir : les habitants, élus, les artisans, les notaires et les agences immobilières.

Obéline précise que ce document synthétique des aides potentielles sera conçu avec les élus dans le cadre d'une commission dédiée.

► Le Président propose à l'assemblée :

- d'approuver les périmètres de l'ORT et des îlots dégradés à traiter en priorité ;
- d'approuver les axes stratégiques de revitalisation du territoire ;
- de l'autoriser à signer l'avenant à la convention ORT valant OPAH-RU avec l'ensemble des partenaires

L'assemblée procède au vote :

- approuver les périmètres de l'ORT et des îlots dégradés à traiter en priorité ;
- approuver les axes stratégiques de revitalisation du territoire ;
- autoriser Le Président à signer l'avenant à la convention ORT valant OPAH-RU avec les partenaires

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'ANIMATION OPAH-RU

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 15 février 2021 concernant la validation du cahier des charges et de la mise en concurrence relative au suivi-animation de l'OPAH-RU / rénovation de façades des périmètres ORT sur les 4 communes "Bourgs-Centres" à compter du 1^{er} avril 2021.

Il indique que 2 candidatures ont été reçues en réponse à l'appel d'offres sur cette prestation, à savoir l'association SOLIHA et le bureau d'étude ALTAIR.

Il informe que la commission d'appel d'offres réunie le 10 mars 2021 propose au conseil communautaire le choix du bureau d'étude ALTAIR pour assurer cette mission suivant la notation des critères de pondération suivante :

Valeur Technique :

	Compréhension commande/5	Sur exigences ANAH/5	Analyse environnement/5	Compréhension enjeu/5	Méthodologie proposée/20	Note 1
SOLIHA	5	5	3	4	15	32,00
ALTAIR	5	5	5	5	18	38,00

Compétences, Moyens et références / 30 :

	Références /15	Compétences qualification/15	Note 2
SOLIHA	5	12	17,00
ALTAIR	15	15	30,00

Prix / 30 :

	Part Fixe HT	Part variable HT						TOTAL	Note 3
		"énergie"	dossiers / an	Total 1	Travaux lourds	dossiers / an	Total 2		
SOLIHA	26 000 €				800 €	16	12 800 €	38 800 €	30,00
ALTAIR	35 500 €	560 €	11	6 160 €	840 €	5	4 200 €	45 860 €	25,38

Le Président rappelle que la part fixe est financée à 80 % , soit:
50 % par l'ANAH, 20 % par le Conseil Départemental et 10 % par la Caisse des Dépôts

Il ajoute que les parts variables sont financées par l'ANAH à hauteur des montants affichés par ALTAIR.

Soit un total global de :

NOTE GLOBALE	
SOLIHA	79,00
ALTAIR	93,38

Jean Claude COMMENGE souhaiterait savoir si les dossiers liés à l'autonomie seront toujours gérés par SOLHIA.

Claude LLUIS salue le choix de ALTAIR permettant l'instruction des dossiers par un unique interlocuteur et un traitement facilité des projets en cours d'instruction.

Jean Claude COMMENGE abonde dans le sens de Claude LLUIS mais alerte sur une certaine vigilance concernant le niveau de compétence des techniciens sur les permanences au public.

Laurent MILHORAT rappelle qu'en cas de problème, il est opportun d'en référer à Hervé BARTHE qui se chargera de régulariser la situation.

Laurent PANIFOUS rappelle que les financements des dossiers sont codifiés suivant des critères nationaux stricts et qu'aucune intervention politique n'est envisageable pour un arbitrage.

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le choix de la CAO pour le bureau d'étude ALTAIR afin d'assurer la prestation de suivi-animation de l'OPAH-RU.

L'assemblée procède au vote pour approuver le choix de la CAO pour le bureau d'étude ALTAIR afin d'assurer la prestation de suivi-animation de l'OPAH-RU.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – SIGNATURE DE L'AVENANT AU MARCHE DU PIG

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le bilan du Programme d'intérêt Général transmis à l'occasion du conseil communautaire du 15 février 2021. (tableaux des dossiers propriétaires notifiés par travaux et par commune joints à la convocation)

Il explique que la première phase opérationnelle du contrat avec ALTAIR arrive à échéance au 31 mars 2021 et qu'il s'agit par conséquent de formaliser un avenant de prorogation de 2 ans au contrat pour le suivi-animation du PIG sur les 27 communes (Hors périmètres ORT) à compter du 1^{er} avril 2021.

Il présente l'intérêt d'une concomitance entre les opérations PIG et OPAH-RU.

► Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer l'avenant de prorogation de 2 ans au contrat avec ALTAIR pour le suivi-animation du PIG.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer l'avenant de prorogation de 2 ans au contrat avec ALTAIR pour le suivi-animation du PIG.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 – SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA REVITALISATION ECONOMIQUE DU BASSIN D'EMPLOI D' ARIZE LEZE

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que dans le cadre de son Plan de Sauvegarde de l'Emploi, la société KAWNEER s'est engagée, par la signature d'une convention de revitalisation, à contribuer financièrement aux actions de revitalisation économique du bassin d'emploi ARIZE LEZE pour un montant de 130 000 euros. Le comité de pilotage de la convention de revitalisation conclue entre l'Etat et la Société KAWNEER a décidé de confier la gestion administrative, financière et l'animation de ce fonds de revitalisation à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président expose les missions qui seraient assignées à la Communauté de Communes, à savoir :

Animation:

- La Communauté de Communes, aura pour mission d'assurer la promotion du fonds auprès des acteurs économiques et des porteurs de projets présents sur le territoire visé par la convention de revitalisation ou susceptible de s'y installer en vue de créer des emplois.
- Elle centralisera les demandes des porteurs de projets pour les présenter au comité d'engagement du fonds.

Gestion administrative:

- La Communauté de Communes aura la charge d'organiser les réunions des comités de pilotage et d'engagement et d'en assurer le secrétariat, en lien avec l'unité départementale de l'Ariège de la Direccte Occitanie.
- Elle réalisera les travaux administratifs suivants:
 - rédaction et envoi des invitations aux membres des comités par messagerie,
 - transmission des projets à l'unité départementale de la Direccte,
 - rédaction des PV des réunions du comité d'engagement et du comité de pilotage et diffusion aux membres

Gestion financière:

- La Communauté de Communes versera les fonds aux bénéficiaires en application des décisions prises par le comité d'engagement et le comité de pilotage.
- Elle établira pour chaque réunion du comité d'engagement et du comité technique, un bilan des dépenses détaillés selon les postes de dépenses autorisés dans la convention de revitalisation.
- Elle présentera un bilan annuel de l'utilisation des fonds et de leur effet en termes de création et maintien d'emplois,
- Elle établira un bilan de clôture de la convention.

Monsieur le Président précise que, pour les missions confiées, la Communauté de Communes percevra une rétribution de la contribution de l'entreprise pour un montant de 20 000 € sur 3 versements.

Il salue la proposition de Monsieur Le Sous-Préfet concernant la reconnaissance des compétences de la collectivité.

Claude LLUIS exprime son étonnement de ne pas déléguer la prestation à l'Agence AAA.

Laurent PANIFOUS explique que la proximité et le contact privilégié de la Communauté de Communes à l'égard des entreprises est plus opportun. Il indique pour autant que l'agence AAA reste un partenaire privilégié dans son rôle d'expertise.

Il indique que l'objectif est bien la création d'emplois.

Jean Luc COURET exprime son encouragement pour cette mission et rappelle les bénéfices du plan social "Cottes" et le caractère gagnant d'une gestion de proximité.

Laurent PANIFOUS explique qu'il s'agit d'une « chirurgie fine ».

► Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention de gestion administrative, financière et l'animation du fonds de revitalisation avec l'Etat et la Société KAWNEER.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de gestion administrative, financière et l'animation de ce fonds de revitalisation avec l'Etat et la Société KAWNEER.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6- AIDES 2021 A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes assume les fonctions de guichet d'entrée, préalable aux cofinancements de la Région et du Département et la délibération du 3 mai 2018 validant le régime d'aides à l'immobilier d'entreprise en vigueur sur le territoire à hauteur de 60 000 € annuels.

Il expose à l'assemblée les différents projets d'extensions ou de constructions d'entreprises sur le territoire susceptibles de bénéficier d'un financement d'aide à l'immobilier d'entreprises sur l'exercice 2021, à savoir : METALU (aide délibérée en 2020), KOKOPELLI, CHRONO LAQ, Charpentier DHUMES, PORTES-EO, SOCOMEX...

Il explique que les différents dossiers sont en cours d'instruction par l'agence AAA et qu'il s'agira potentiellement d'attribuer une enveloppe supérieure à 60 000 € au bénéfice de ces projets structurants pour le territoire.

Il souligne l'intérêt de ne pas limiter cet accompagnement à l'enveloppe initialement prévue.

Il indique que les commissions "économie" et "finances" seront sollicitées pour donner un avis sur ces opérations afin d'évaluer notamment l'impact et la faisabilité budgétaires des aides potentielles.

Yvon LASSALLE alerte sur la vigilance indispensable à appliquer dans l'instruction des dossiers afin de conditionner les aides par plusieurs critères d'éligibilité : sociaux, environnementaux, pérennité de l'activité

Jean Luc COURET rappelle les emplois créés dans le cadre des ateliers relais.

Jean LECLERC s'interroge sur les modalités de revente en cas de faillite d'une entreprise.

Laurent PANIFOUS indique qu'il y a une petite part de risque mais l'objectif est de déclencher des aides complémentaires au travers du guichet d'entrée communautaire.

Dominique ANTOLINI demande des précisions sur les plafonds de financements.

Laurent PANIFOUS rappelle que l'agence AAA accompagne la collectivité par une instruction préalable à la décision communautaire.

Il explique que des critères complexes définissent les plafonds et les taux de participation des partenaires.

► Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération de principe sur la possibilité d'extension de l'enveloppe de 60 000 € annuels consacrée aux aides à l'immobilier d'entreprises afin de ne pas contraindre l'instruction des projets.

L'assemblée procède au vote pour une délibération de principe sur la possibilité d'extension de l'enveloppe de 60 000 € annuels consacrée aux aides à l'immobilier d'entreprises afin de ne pas contraindre l'instruction des projets.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SMIVAL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes est représentée au SMIVAL par 13 délégués titulaires et 7 délégués suppléants, à parité avec les collectivités haut garonnaises.

Il explique que l'évolution de la population légale à Labarthe sur Lèze a atteint une nouvelle tranche de 1500 habitants au 1^{er} janvier 2020, attribuant à partir du 1^{er} janvier 2021 un 5^{ème} délégué titulaire au "Muretain Agglomération". Par application statutaire, la Communauté de Communes passe ainsi de 13 à 14 délégués titulaires, le nombre de délégués suppléants reste à 7. Il convient d'élire 1 délégué titulaire.

Claude LLUIS indique les contraintes des réunions en journée.

Yvon LASSALLE annonce les dates des prochains ateliers avec notamment une séance spécifique pour le territoire le 24 mars à 14 h 00.

► Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour élire Dominique ANTOLINI comme délégué titulaire complémentaire au SMIVAL.

L'assemblée procède au vote pour élire Dominique ANTOLINI comme délégué titulaire complémentaire au SMIVAL.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 – DESIGNATION DE 5 MEMBRES PERMANENTS AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU PETR DE L' ARIEGE

Monsieur le Président informe l'assemblée que le PETR de l'Ariège a constitué son conseil de développement territorial, qui est un organe consultatif et participatif. Il réunira les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, environnementaux, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Ce conseil se compose de 50 membres (35 désignés par les EPCI et 15 désignés par le PETR) et fonctionnera sur la base de 3 cercles de réflexion :

- Cercle 1 : un noyau de 50 membres permanents
- Cercle 2 : un noyau d'experts, de partenaires institutionnels, d'intervenants extérieurs
- Cercle 3 : un noyau de porteurs de projets menant des actions d'innovation, de recherche et d'expérimentation territoriales

La Communauté de Communes doit désigner 5 membres permanents du cercle 1 répondant aux critères suivants :

- Ne pas avoir de mandat électoral,
- Être bénévoles
- Ne pas être des représentants institutionnels et experts issus du cercle 2 de réflexion
- Respect de la parité homme-femme et de la répartition dans les différentes classes d'âge.

Monsieur le Président demande aux membres présents de lui indiquer les personnes susceptibles d'être intéressées par cette démarche et répondant aux différents critères requis.

Yvon LASSALLE propose Nicolas DANIGO.

► Le Président propose à l'assemblée que les communes transmettent des noms pour désigner les 5 membres permanents du cercle 1 au conseil de développement territorial du PETR de l' Ariège afin de prendre la délibération inhérente.

9 – ADHESION A LA SCIC ECLA'ENR

Yvon LASSALLE explique que Le PNR a répondu à un appel à projet de la Région et de l'ADEME pour produire de l'énergie renouvelable en Ariège et sensibiliser à la transition énergétique par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture publique et privée.

Il indique que pour ce faire, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC appelée ECLA'EnR comme énergie citoyenne locale en Ariège) sera officiellement créée lors de l'assemblée constitutive le 27/03/2021 Elle fait appel à du financement participatif et local pour l'achat, l'installation et l'entretien des panneaux. Outre l'épargne citoyenne collectée via les parts sociales (valeur originelle de 50 € l'une, voire son multiple), la Région contribuera à hauteur de 1€ pour chaque € citoyen investi à concurrence de 100 000€.

Il précise la mise en œuvre d'une première grappe de 5 à 8 toitures (~ 500 KWc) dont celles du siège de la CCAL et du gymnase du Mas D'Azil, les besoins en financement seront complétés par un emprunt bancaire. Ayant une vocation éthique et non-spéculative, la rémunération des hébergeurs devrait se situer entre 1 et 2€/m2/an. La production est réinjectée dans le réseau, revendue à un fournisseur (par exemple ENERCOOP), les bénéfices pour 57,5% constituent les réserves impartageables pour amortir les investissements et financer de nouveaux projets.

Il informe que le statut de coopérative procure aux sociétaires leur pouvoir de décision en AG (1 personne=1 voix), la gouvernance est assurée par un Président, 1 ou plusieurs Directeurs autour d'un conseil coopératif de 3 à 12 personnes, tous bénévoles.

► Le Président propose à l'assemblée qu'une présentation plus exhaustive des tenants et des aboutissants (APS) sera faite à l'entame du conseil communautaire du 01 avril par la chargée de mission et toute personne compétente. A l'issue de cette présentation, l'adhésion et la souscription en parts sociales de la Communauté de Communes seront soumises à délibération. Le capital étant variable, toute personne morale ou physique peut rejoindre à tout moment la SCIC.

10-SIGNATURE DE L'AVENANT AU MARCHE DU PLUi ARIZE LEZE

Monsieur le Président présente à l'assemblée le devis présenté par Cittanova correspondant à des travaux supplémentaires du diagnostic agricole réalisés dans le cadre du marché d'élaboration du PLUi Arize Lèze.

Il indique que le montant du devis s'élève à la somme de 1 134,50 € HT et doit faire l'objet d'un avenant au marché.

► Le Président propose à l'assemblée de valider cet avenant n° 1 et de l'autoriser à le signer.

L'assemblée procède au vote pour approuver cet avenant n° 1 et autoriser la signature de Monsieur le Président.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la délibération du 30 septembre 2019 concernant la modification des statuts avec rajout de la compétence optionnelle «Création et gestion de maisons de services au public et Maison France Services ...».

Il explique que le projet initial consistait à créer une MSAP multisites labellisée "Maison France Services" avec un accueil de proximité offert aux usagers sur les 4 communes "Bourgs Centres" .

Il indique que la mise en œuvre de ce service avait été reportée au regard des incertitudes de financement et de collaboration des partenaires institutionnels.

Il informe l'assemblée des nouveaux éléments transmis par Monsieur Le Sous-Préfet concernant un financement de l'Etat de 30 000 € / an sur un poste d'agent d'accueil ainsi qu'un engagement de la MSA (dans le cadre d'une convention nationale de gestion et de moyens avec l'Etat) sur une mise à disposition d'un agent à temps complet sur une organisation potentielle "France Services" en Arize Lèze.

Lylie DESCUNS est favorable à la mise en œuvre de 4 permanences sur le territoire, elle informe l'assemblée sur le travail réalisé par la commission sociale mettant en évidence d'importantes lacunes concernant les prestations à vocation sociale.

Elle indique que des propositions ont été formulées par la commission pour répondre à cette problématique telle que la désignation de référents responsables par commune.

Elle explique l'absence de CCAS dans les communes.

Jean Luc COURET exprime sa crainte sur la pérennité du financement de poste.

Laurent PANIFOUS évoque l'arrêt du service dans le cas d'une suppression de l'aide.

Il explique que les services prévus ont disparu du paysage depuis de longues années.

Dominique CASTAGNE dénonce le « dérangeant » désengagement de l'ETAT mais indique qu'il s'agirait d'un excellent moyen de ramener ces administrations sur le territoire.

Francis BOY exprime son ressentiment sur l'évolution et la dégradation des services de l'Etat et indique qu'après mûre réflexion il votera contre le projet.

Il annonce qu'à présent « les maires ont interdiction d'appeler la préfecture ».

Jean Marc SUPERY informe de la réalité concernant les difficultés de nombreuses personnes à remplir les dossiers.

Laurent PANIFOUS propose à l'assemblée d'approfondir les modalités de mise en œuvre pour la création effective d'une gestion "France Services" en Arize Lèze dans le cadre d'une réunion de la commission sociale avant le vote en conseil communautaire.

Jean Luc COURET exprime ses craintes concernant la réalité du terrain sur la qualité des locaux mis à disposition, le paiement des indemnités de déplacement.

Dominique CASTAGNE alerte sur les besoins réels et la forte probabilité de création d'une précarité sur l'emploi concerné.

Jean Luc COURET rappelle l'histoire du désengagement de La Poste sur les territoires, il exprime sa crainte d'une continuité dans cette politique.

► Laurent PANIFOUS renouvelle sa proposition d'étudier les modalités de gestion dans le cadre de la commission dédiée.

Il annonce que le coût pour la communauté de communes ne sera pas nul.

Jean Luc COURET alerte sur le fait que les agents recrutés ne seront pas compétents sur tout.

Jean Marc SUPERY rappelle qu'il ne s'agit pas de prendre la place des fonctionnaires institutionnels.

Laurent PANIFOUS confirme que l'objectif est effectivement d'orienter les usagers vers les services existants.

Lydia BLANDINIÈRES abonde dans l'idée que le service doit orienter sans se substituer.

Jean Luc COURET réitère sa crainte sur les carences potentielles de l'Etat en rappelant le désengagement sur le financement des CLAE.

Marie GILAMA relate le fonctionnement de la Maison France Services de la commune de Tarascon et l'engagement par convention sur la tenue des permanences.

Elle confirme que l'agent d'accueil est un interlocuteur privilégié et qu'il s'agit d'effectuer le meilleur choix lors du recrutement.

12 – AMENAGEMENT DE LA BASE DE VIE DU SMECTOM

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les problèmes de sécurité et de promiscuité concernant la cohabitation sur la même base de vie de l'équipe voirie intercommunale et l'équipe de collecte du SMECTOM.

Il explique qu'une consultation a été effectuée pour l'acquisition et l'installation de modulaires pour l'aménagement d'une nouvelle base de vie dans les locaux du SMECTOM .

Il indique que 3 entreprises ont répondu à cette consultation, à savoir : ALGECO, ADC et COUGNAUD Construction.

Il informe sur l'offre fournie par la société COUGNAUD pour un montant de 53 000 € HT d'autres offres sont en cours de réception.

► Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer pour le choix de la meilleure offre sur l'aménagement de la base de vie du SMECTOM.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à conclure l'acquisition des modulaires sur l'aménagement de la base de vie du SMECTOM avec la société proposant la meilleure offre.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

13 - ZA DE PEYJOUAN : VENTE TERRAINS

Jean Claude COURNEIL expose à l'assemblée le bilan des ventes des terrains de la ZA de Peyjouan :

- 2 terrains à MANU Espace Vert en 2017 + 1 terrain en 2021
- 7 terrains à CHRONOLAQ en 2021
- 1 terrain aux Menuisiers de la Lèze (DHUMES et CROS)

- la cession d'un terrain est en cours de négociation pour l'installation d'un électricien

- le dernier terrain de la zone actuelle ainsi que le terrain acquis en 2021 à Monsieur Lanaspèze ont été réservés par l'entreprise MALAISE (matériel de restauration).

Jean Luc COURET s'interroge sur le réel retour en matière de création d'emplois

Jean Claude COURNEIL détaille le prévisionnel des emplois créés à court et moyen terme.

TRAVAUX SMDEA

Raymond BERDOU expose les travaux pris en charge sur le territoire par le SMDEA en 2021.

COMPETENCE PROGRAMME TRANSFRONTALIER

Jean Luc COURET s'inquiète de la faisabilité d'un financement LEADER sur une opération communale en raison des doutes exprimés par le Trésorier.